



**Investment & Actuarial Consulting,
Controlling and Research.**



www.ppcmetrics.ch



Investment Consulting

Directive technique DTA 4

Aide à l'application des nouvelles directives 2019

PPCmetrics SA

Dr. Alfred Bühler, Associé

Dr. Marco Jost, Associé

Dr. Philippe Rohner, COO

Nyon, octobre 2019

Situation initiale

- La Chambre Suisse des experts en caisse de pensions (CSEP) a adopté, lors de son Assemblée Générale du 25 avril 2019, une **nouvelle directive technique révisée sur le taux d'intérêt technique : la DTA 4**.
 - Cette nouvelle DTA 4 version 2019 remplace celle de 2015 et s'applique aux **comptes annuels à partir du 31 décembre 2019**.
 - Le 20 juin 2019, la CHS PP a fait de la nouvelle DTA 4 la norme minimale pour tous les experts en caisse de pensions (modification de la directive W-03/2014).
- ▶ Quelle est la procédure recommandée par PPCmetrics pour calculer le taux d'intérêt technique ?

Champ d'application

- La DTA 4 sert de base à la **recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle sur le niveau du taux technique** adressée à l'organe suprême de l'institution de prévoyance.
- La DTA 4 traite du taux technique utilisé comme taux d'escompte pour évaluer les capitaux de prévoyance des rentiers et les provisions techniques d'une institution de prévoyance.
- La DTA 4 ne fait **aucune proposition directe** sur le niveau du **taux de conversion**.
- La DTA 4, respectivement la recommandation de l'expert basée sur celle-ci, constituent une base importante pour l'organe suprême.
- **Toutefois, le choix du taux technique reste de la seule responsabilité de l'organe suprême.**

Le calcul et la justification sont centraux

- La **DTA 4 version 2019** exige que le taux technique recommandé par l'expert soit justifié dans une **recommandation écrite** et que les modalités de calcul soient exposées.
 - Dans la DTA 4 version 2015, l'expert pouvait fonder sa recommandation sur un **taux d'intérêt de référence** (défini selon une formule) et l'utiliser comme base de sa recommandation sans autre justification écrite.
- ▶ **Les exigences relatives au calcul et à la justification du taux technique recommandé ont donc considérablement augmenté.**

Deux conditions centrales

- Le taux technique recommandé doit remplir les deux conditions suivantes :
 1. **Tolérance structurelle au risque** : Le taux technique doit tenir compte de la structure et des caractéristiques de l'institution de prévoyance ainsi que de leurs modifications prévisibles.
 2. **Financement courant** : Le taux technique doit être inférieur au rendement net attendu (avec une marge appropriée).
- ▶ **Conformément à l'art. 2 DTA 4 (Principe), l'expert appuie sa recommandation sur les deux conditions ci-dessus.**
- ▶ **La tolérance structurelle au risque devrait être basée uniquement sur la structure et les caractéristiques (sans risque de placement) de l'institution de prévoyance.**

Aide de PPCmetrics à l'application de la DTA 4

- Une **institution de prévoyance sans porteurs de risque** (appelée caisse de rentiers) doit évaluer ses engagements avec un taux proche du taux sans risque.
- S'il existe des porteurs de risque (**employeur et assurés actifs**), le **taux d'intérêt technique** peut être fixé à un niveau **supérieur**.
- Le niveau du **taux d'intérêt technique** est déterminé par la structure de la caisse de pensions et l'étendue des mesures d'assainissement possibles.
- Le **calculateur DTA 4** de PPCmetrics vous permet de déterminer en quelques secondes le taux technique de votre caisse de pensions.

[Lien vers le PPCmetrics calculateur DTA 4](#)

Calculateur DTA 4 (1)

Données : Structure et rendement net attendu

Tolérance structurelle au risque

Date de référence *
Capitaux de prévoyance des rentiers *
Capitaux de prévoyance des assurés actifs *
Table de mortalité *
Taux technique actuel *
Somme des salaires assurés
(optionnel / si non disponible : 40% des CP des assurés actifs)

Rendement net attendu

Valeur absolue *

* Champ obligatoire

Exemple

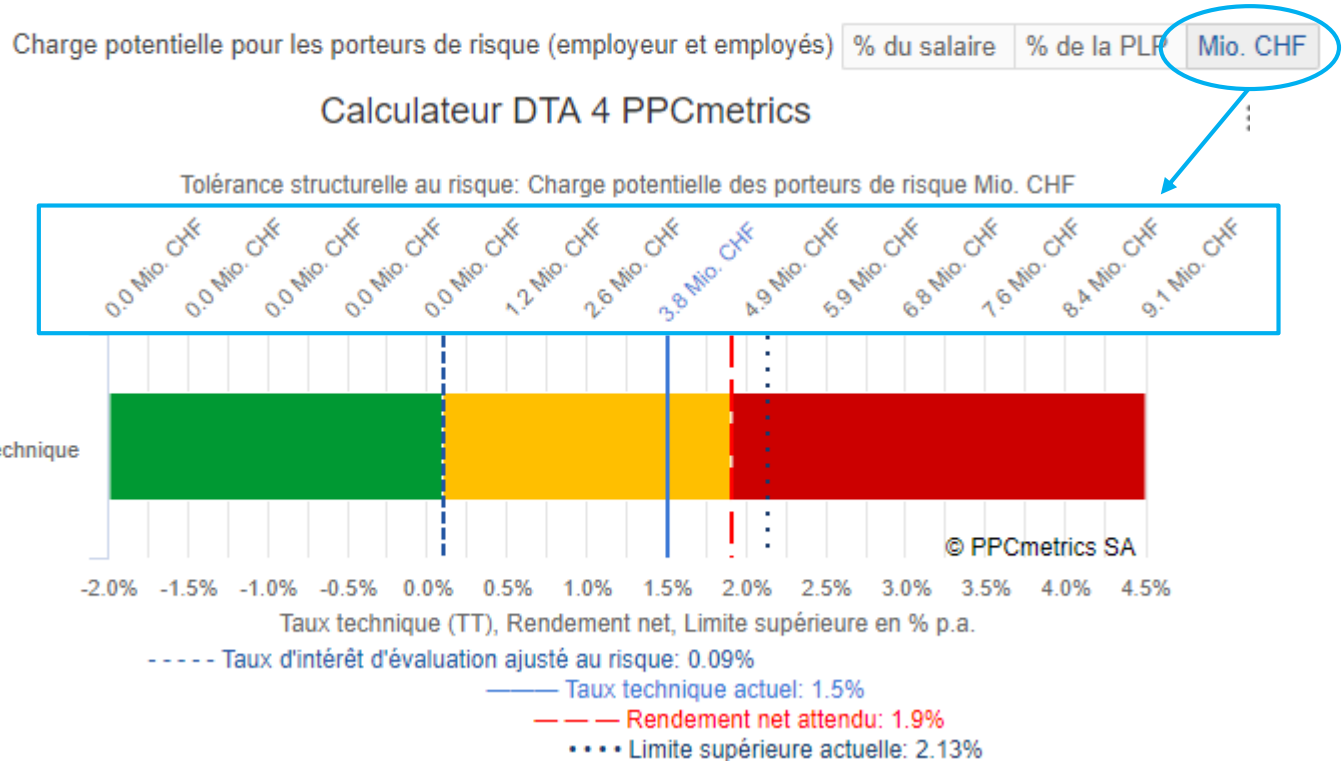
Décembre	2018
20	Mio. CHF
80	Mio. CHF
Table de génération	
1.50%	
32	Mio. CHF
1.9	%

© PPCmetrics SA

- A partir de **données simples** de votre institution de prévoyance, notre calculateur évalue si le taux technique actuel (1) est conforme à la **tolérance structurelle au risque** et (2) si le **financement courant** est assuré, conformément aux exigences de la DTA 4.

Calculateur DTA 4 (2)

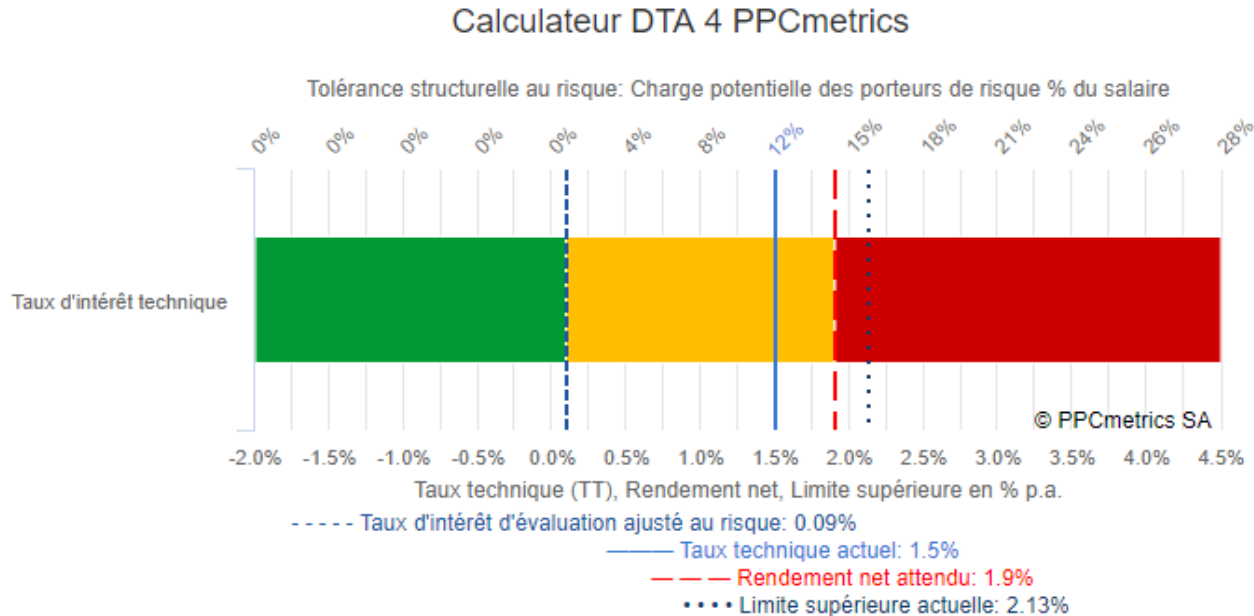
Tolérance structurelle au risque



- Indication de la charge potentielle sur les porteurs de risque (tolérance structurelle au risque), exprimée à choix: en % de la somme des salaires assurés, ou en % des PLP, ou en CHF mio.

Calculateur DTA 4 (3)

Exemple de lecture



- ▶ Le **taux technique actuel** de **1.5%** suppose une **tolérance structurelle au risque** de **12%** de la somme des salaires assurés.
- ▶ La **zone jaune** indique la **tolérance structurelle au risque requise** pour différents niveaux de taux technique.
- ▶ Pour les taux techniques dans la **zone rouge**, le **financement courant** n'est pas suffisant.

Calculateur DTA 4 (4)

Exemple d'évaluation

- L'exemple montre que:
 - ▶ **Le taux technique actuel est supérieur au taux d'intérêt d'évaluation ajusté au risque.**
 - ▶ **Le taux technique actuel est inférieur au rendement net attendu et est compatible avec le financement courant.**
 - ▶ **Le taux technique actuel s'appuie sur la tolérance structurelle au risque.** La charge potentielle pour les porteurs de risque se monte à :
 - **12% de la somme des salaires assurés**, resp.
 - **5% des prestations de libre passage (PLP)**, resp.
 - **CHF 3.8 mio.**

Résumé

- Le **taux technique recommandé** doit, d'une part, être conforme à la **tolérance structurelle au risque** de l'institution de prévoyance et, d'autre part, permettre d'assurer le **financement courant**.
- La **tolérance structurelle au risque** doit être basée sur la **structure** et les **caractéristiques** (sans risque de placement) de la caisse de pensions ainsi que leurs modifications prévisibles.
- Le **calculateur DTA 4 PPCmetrics** vous montre en quelques étapes :
 - ▶ **Quelle est la tolérance structurelle au risque requise par le taux technique actuel;**
 - ▶ **Si le taux technique actuel assure le financement courant;**
 - ▶ **Et donc si le taux technique actuel peut être justifié conformément à la directive DTA 4.**



Investment & Actuarial Consulting,
Controlling and Research

PPCmetrics AG

Badenerstrasse 6
Postfach
CH-8021 Zürich

Téléphone +41 44 204 31 11
Fax +41 44 204 31 10
E-Mail ppcmetrics@ppcmetrics.ch

PPCmetrics SA

23, route de St-Cergue
CH-1260 Nyon

Téléphone +41 22 704 03 11
Fax +41 22 704 03 10
E-Mail nyon@ppcmetrics.ch

Website www.ppcmmetrics.ch

Social Media 

PPCmetrics (www.ppcmmetrics.ch) est leader en Suisse dans le domaine du conseil en investissements, du conseil en placements stratégiques et dans le contrôle et suivi des portefeuilles. Nous sommes également experts en caisses de pensions. Nos clients sont des investisseurs institutionnels (caisse de pension, institution de prévoyance, fondation de prévoyance, institution de retraite professionnelle, assurance, assurance maladie, ONG et trésorerie) et des investisseurs privés (clients privés, family offices, fondations de famille ou UHNWI – Ultra High Net Worth Individuals). Nos prestations englobent le conseil en investissement et le conseil en placements ainsi que la définition de la stratégie de placement (étude de congruence actifs / passifs - ALM), l'analyse des portefeuilles, l'asset allocation, la rédaction de règlements de placement, le conseil juridique (legal consulting), le choix des gestionnaires de fortune (Asset Manager Selection), la mise en œuvre d'appels d'offres public, le contrôle des investissements (investment controlling), le conseil actuariel et toutes les activités d'expert en caisses de pensions.

Nous publions chaque année plus de 40 articles spécialisés sur des sujets variés.

Nos experts partagent leur savoir et leurs avis avec le public.

Nous organisons plusieurs conférences chaque année. Découvrez-nous en live.

PPCmetrics AG
Investment & Actuarial Consulting,
Controlling and Research.
En savoir plus

